



## PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS :

- LA PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE
- LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Rentrée scolaire : septembre 2026

**Votre enfant est inscrit (e) au C.N.E.D.**

### AFFECTATION EN :

- ❖ TERMINALE TECHNOLOGIQUE
- ❖ TERMINALE PROFESSIONNELLE

### LA DÉCISION DE PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE EST PRISE PAR LE CNED

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à **Monsieur le Recteur**, à l'attention de **Monsieur le Délégué Régional** Académique à l'Information et l'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève, s'il - elle est mineur (e) et comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail
- La décision d'affectation du CNED.
- Les relevés de notes 2025/2026.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture **de moins de trois mois**, d'électricité, d'eau, quittance de loyer ou copie de bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.**

Les résultats et les notifications d'affectation vous seront transmis **dans nos meilleurs délais**

[saio@ac-guyane.fr](mailto:saio@ac-guyane.fr)

Rectorat  
Service Académique d'Information et d'Orientation  
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire  
SAIO-MLDS  
Route de Baduel – BP 6011  
97306 CAYENNE CEDEX  
Tel.: 0594 27 20 62